



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session ordinaire

Rome, 14 – 18 octobre 2002

RAPPORT SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE LA FAO CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE: 1) QUESTIONS SECTORIELLES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1- 2
II. ACTIVITÉS DE LA FAO EN 2000, 2001 ET 2002, ET PROGRAMMES FUTURS	
1. Ressources génétiques agricoles	3-20
2. Ressources zoogénétiques pour l'élevage	21-27
3. Ressources génétiques forestières	28-37
4. Ressources génétiques halieutiques	38-45
5. Biodiversité des sols et gestion de leur écosystème	46-52
6. Micro-organismes intéressant le traitement des denrées alimentaires	53-55
III. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	56

**RAPPORT SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE LA FAO
CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE:**

1) QUESTIONS SECTORIELLES

I. INTRODUCTION

1. La Commission reçoit régulièrement des rapports d'organisations internationales, y compris de la FAO, sur leurs politiques, programmes et activités en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques. Elle estime que ces rapports sont d'une grande utilité tant pour elle-même que pour les organisations qui peuvent ainsi informer les pays de leurs objectifs et programmes et tirer parti de leurs observations.

2. Le présent rapport fournit des informations sur un large éventail d'activités de la FAO intéressant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'Annexe du document CGRFA-9/02/14.1 donne des renseignements sur les consultations techniques, cours de formation et d'ateliers et publications de la FAO intéressant ce domaine. Elle traite des cultures, des animaux d'élevage, des forêts, des pêches, de la biote et des micro-organismes intéressant la transformation des produits alimentaires. Les activités intersectorielles sont l'objet du document CGRFA-9/02/14.2. Le document CGRFA-9/02/14.3 donne des informations sur les domaines prioritaires pour une action disciplinaire (DPAI). Les rapports présentés par d'autres organisations sont reproduits dans les documents CGRFA-9/02/15.1, CGRFA-9/02/15.2 et CGRFA-9/02/15.3.

II. ACTIVITÉS DE LA FAO EN 2000, 2001, ET 2002, ET PROGRAMMES FUTURS

1. Ressources génétiques agricoles

Tableau 1: Crédits budgétaires alloués en 2000-2001 au Programme ordinaire dont certaines composantes intéressent les ressources phytogénétiques, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ E.-U.)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources phytogénétiques	Activités correspondantes du Plan d'action mondial
Gestion et utilisation durable	1 672	grande	Toutes
Appui aux politiques	917	grande	Toutes
Amélioration des récoltes et du système agricole	3 234	grande	10, 11 et 14
Production de semences durable et sécurité alimentaire	1 934	moyenne	3, 13 et 15
Information sur le processus de décisions en matière de protection et de production végétales	914	moyenne	17
Agriculture urbaine et périurbaine	448	moyenne	12 et 14

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ E.-U.)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources phytogénétiques	Activités correspondantes du Plan d'action mondial
Systèmes de production fondés sur les pâtures	1 016	moyenne	11
Services techniques – production des cultures	706	moyenne	11 et 15
Mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux	2 091	faible	8 et 13
Protection intégrée	1 240	moyenne	2 et 14

3. Le *Tableau 1* présente les crédits budgétaires du Programme ordinaire 2000-01 alloués à la Division de la production végétale et de la protection des plantes du Département de l'agriculture pour d'importantes activités d'utilisation et de conservation des ressources génétiques agricoles et pour les traitements du personnel. Ces crédits budgétaires financent plusieurs composantes du Système mondial de la FAO pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. La pertinence de chaque élément du Programme par rapport aux activités prioritaires du *Plan d'action mondial* est indiquée dans chaque cas.

4. *Gestion et utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (RPGAA) : cet élément apporte un soutien à des programmes nationaux et encourage la coopération internationale dans le cadre du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. La FAO a organisé une consultation d'experts sur la diversification des cultures en Asie et dans la région Pacifique en 1999, et, en 2000, a élaboré et annoté une bibliographie, et préparé des projets de directives sur la manière de comprendre la diversification agricole pour caractériser les tendances, les facteurs déterminants, les démarches analytiques et les mesures de politique. En 1999, la FAO a organisé en collaboration avec l'Université d'Édimbourg un atelier « *Broadening the genetic base of crops* ». Un forum sur le même sujet a été organisé en août 2000 en Allemagne. En 1999 et 2000, la FAO a aidé plusieurs pays à renforcer leurs programmes nationaux sur les ressources phytogénétiques. L'Organisation a créé un nouveau réseau sur les fruits de régions tempérées dans les zones tropicales et subtropicales afin de promouvoir et de développer des stratégies de conservation des variétés locales. Une initiative visant à créer un réseau mondial pour le palmier dattier, incluant un sous-réseau pour les ressources phytogénétiques relatives à cette espèce, a également été lancée.

5. *Appui aux politiques sur les RPGAA*: cet élément aide à l'élaboration conjointe d'un programme de travail FAO-CDB sur l'agrobiodiversité et fournit un soutien au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les RPGAA de la Commission (ITWG/RPGAA). Des contributions ont été apportées à la documentation pour la CDB et l'ITWG/RPGAA. Des études spécifiques sur la gestion en exploitation/communautaire des ressources phytogénétiques ont été réalisées au Mali et au Zimbabwe. En 1999 et 2000, la FAO a continué d'apporter un soutien technique à des projets devant être exécutés avec des fonds extrabudgétaires qui visaient à renforcer les programmes régionaux et nationaux de conservation et d'utilisation des RPGAA. Par exemple, un projet sur la conservation *in situ* des espèces sauvages en Arménie, Bolivie, Madagascar, Sri Lanka et Ouzbékistan, a été élaboré avec la contribution de la FAO et un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'élaboration de projets au titre du Programme de coopération technique a également bénéficié d'un appui.

6. *Optimisation des variétés cultivées et du système agricole*: cet élément contribue à la promotion de la production durable des cultures de plein champ durable, à la promotion des cultures industrielles aux fins d'un développement durable, à la diversification des systèmes de production agricole fondés sur l'horticulture, à la promotion de cultures horticoles spécialisées aux fins de débouchés commerciaux, au soutien de la Commission internationale du riz, et à l'élargissement de la base génétique des cultures. La FAO assure le secrétariat de cette Commission et aide les réseaux coopératifs sur le riz et les questions connexes. La Commission internationale du riz a aidé à tester et à transférer des variétés de riz mises au point à partir de croisements entre *Oryza sativa* et *O. glaberrima* (New Rice for Africa - NERICA). Une Consultation d'experts sur les écarts de rendements et la chute de la productivité a été organisée en septembre 2000. Un protocole d'accord entre la FAO et l'Institut international de recherche sur le riz pour la promotion du riz hybride a été signé de même qu'un protocole d'accord entre la FAO et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) pour la diffusion rapide des techniques rizicoles en Afrique de l'Ouest (RARIDIWA).

7. La FAO a dispensé en Égypte une formation aux méthodes de culture irriguée du riz pour les pays du Sahel et elle met au point et teste actuellement la gestion agricole intégrée du riz et du blé. Un appui a été aussi apporté au réseau sur le maïs de l'Asie tropicale et à divers groupes de travail (amélioration à l'échelon mondial de l'orge vivrier, culture de sorgho dans le Sahel après la saison des pluies, orge et cultures andines pour l'Amérique latine). Des manuels techniques sur l'amélioration du blé et du maïs ont été publiés. La FAO a continué d'apporter un soutien au Centre international des cultures sous-utilisées et elle est associée à la création de NAFRINET – Réseau taxonomique nord-africain du BioNET.

8. Les activités de production agricole industrielle consistent notamment à étendre l'utilisation du gène résistant au froid du palmier à huile au Kenya et celle des nouveaux hybrides de sorgho à sucre résistant à la sécheresse et à la salinité pour l'alimentation du bétail, le combustible et les fibres en Chine.

9. Les activités concernant les herbages et les pâturages ont porté notamment sur l'élaboration d'un index global sur les herbages,¹ et sur des monographies sur les herbages/fourrages.² Des travaux sont en cours sur l'avoine fourragère pour les zones montagneuses des Himalayas, qui pourraient conduire à une série d'essais à différentes altitudes. Des activités sur la biodiversité ont été entreprises dans le cadre d'un projet financé par les Pays-Bas, qui porte sur l'utilisation possible de connaissances traditionnelles pour maintenir la biodiversité dans la région du lac Tchad et dans le Caucase. La FAO joue un rôle important en facilitant l'application de la Stratégie mondiale du développement du manioc; les activités portent notamment sur la création d'un groupe de coordination, la promotion du manioc et de la Stratégie, grâce à la parution d'articles pour la publication de la FAO « La situation de l'insécurité alimentaire dans le monde » ; l'élaboration de projets intégrés visant à améliorer et à promouvoir le manioc et un plan d'action pour l'amélioration de cette céréale.

10. Une initiative appelée "Production de pommes de terre sur les hauts plateaux tropicaux d'Afrique" a été proposée. Il s'agit éventuellement de compiler des données de base sur la pomme de terre et de préparer un projet visant à renforcer les échanges de matériels génétiques et la circulation de stocks de semences nucléaires stratégiques à l'échelon régional.

11. En ce qui concerne la banane et le plantain, un programme de partenariat a été conclu avec le Réseau international pour l'amélioration de la banane et de la banane plantain et le MUSACO en Afrique de l'Ouest et centrale, aboutissant à la conception de moyens permettant la collecte de données de référence sur le sous-secteur du *Musa* et dans certains États Membres du

¹ <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPC/doc/GBASE/Default.htm>

² <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPC/doc/pasture/forage.htm>

MUSACO et d'informations de base qui seront introduites dans le système d'information sur les cultivars horticoles de la FAO.

12. Le Réseau mondial sur les champignons vise à faciliter les communications techniques et l'échange d'informations coordonnées sur les souches/variétés de champignons intéressant l'alimentation et l'agriculture. Les principales réalisations comptent notamment une réunion internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques des champignons pour l'alimentation et l'agriculture et une base de données sur les champignons.³

13. Le Réseau interaméricain des agrumes (IACNET) a continué d'être développé de façon à améliorer les 27 systèmes nationaux sur les agrumes, en Amérique latine, aux Caraïbes et aux États-Unis d'Amérique. Les principales réalisations ont été l'organisation de réseaux nationaux sur les agrumes et l'organisation d'ateliers de formation régionaux; le lancement de programmes régionaux de coopération en matière de recherche-développement et la création d'un réseau mondial de matériel génétique des agrumes.

14. La figue de Barbarie offre des potentialités pour des projets de développement dans les zones semi-arides d'Amérique latine, d'Afrique et du sous-continent indien. Les activités du Réseau international sur le figuier de Barbarie ont comporté notamment une publication de la FAO intitulée "Agro-ecology, cultivation and uses of cactus pear"; l'introduction de clones de figues de Barbarie pour le fourrage en Inde ; la production de fourrage, de fruits et de napolitos dans d'autres pays; des réunions de groupe de travail et de réseaux et un Congrès international sur la figue de Barbarie recouvrant trois continents.

15. La base de données HORTIVAR a été créée pour faciliter l'accès et l'utilisation des informations sur les performances des cultivars horticoles. Les activités actuelles de recherche-développement portent notamment sur des conditions environnementales spécifiques (conditions pédoclimatiques, propagation de ravageurs et de maladies, traitement après récolte, *etc.*) pour les cultures de plein champ et les cultures sous abri; les systèmes de gestion des cultures (production et protection y compris des méthodes de gestion spéciale); et les exigences des marchés et des consommateurs en rapport avec certaines catégories spécifiques de cultures.

16. *Le service chargé de la sécurité des semences et de la production durable de semences* fournit une assistance consultative et technique pour la définition de politiques et de programmes semenciers appropriés visant à améliorer les systèmes nationaux de fourniture de semences et de matériel végétal. Il aide au renforcement des programmes de production et d'offres de semences et de matériel végétal à l'échelon national et régional ainsi qu'au rétablissement de ces systèmes à la suite de catastrophes. Le projet de réseau sur la sécurité des semences de la SADC a été officiellement lancé en Afrique du Sud. Le projet d'harmonisation des règles et réglementations sur les semences en Afrique subsaharienne a permis d'organiser des ateliers régionaux au Zimbabwe et au Sénégal. Dans le cadre du programme de partenariat FAO/Pays-Bas, on étudie actuellement des systèmes locaux d'approvisionnement en semences afin d'identifier les possibilités d'améliorer l'accès des exploitants et l'échange d'agrobiodiversité en Afrique subsaharienne et les problèmes qui se posent. Plusieurs groupes consultatifs sur la sécurité des semences ont organisé des ateliers dans un certain nombre de pays sujets à des catastrophes (Kenya, Mozambique et Zimbabwe) afin d'élaborer des stratégies permettant de rétablir le système semencier des exploitants. Le service chargé de la diffusion d'informations sur les semences a distribué 468 échantillons et continue à aider à identifier les sources de variétés locales et adaptées permettant de rétablir la production agricole pendant les périodes postérieures aux catastrophes.

17. *Information sur la production et la protection des végétaux*: cet élément se concentre sur les informations techniques concernant les semences et le matériel végétal, la production agricole et la protection des végétaux. Il facilite l'accès à un forum ouvert sur Internet ainsi qu'à un service

³ <http://www.mlib.cnr.it/ibesm/index.html>

permettant de stimuler des actions individuelles et collectives entre partenaires et clients pour recueillir, analyser, et diffuser des informations sur les ressources phylogénétiques, les semences et le matériel végétal, la production agricole et la protection des végétaux. Il comporte également un volet écologique pour veiller à ce que les objectifs de développement ne soient pas réalisés aux dépens de la durabilité écologique et de la gestion productive des ressources naturelles.

18. *Agriculture urbaine et périurbaine*: cet élément aide les pays à élargir et à diversifier les systèmes de production urbains et périurbains, tout en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles. Il cherche à créer une base de connaissances globales sur les cultures horticoles, les techniques de production et les performances des cultivars et à élaborer des prototypes de projet pour favoriser les initiatives d'investissement à petite échelle en faveur de l'horticulture urbaine et périurbaine.

19. *Service technique aux États Membres sur la production agricole*: cet élément fournit des avis sur les questions de production végétale et un appui technique aux programmes de terrain dans le domaine de la production végétale, notamment le Programme spécial sur la sécurité alimentaire et les projets d'urgence.

20. *La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)* porte sur les mesures phytosanitaires visant à protéger la santé des plantes contre les ravageurs nuisibles. Elle porte également sur le transport sûr du matériel génétique en général et ne se limite pas aux cultures agricoles. La Convention est l'organe international de l'Organisation mondiale du commerce compétent pour l'établissement des normes phytosanitaires de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. La Convention a été modifiée récemment afin de mettre en évidence son rôle d'instance pour l'harmonisation internationale des mesures phytosanitaires. Elle reconnaît que les mouvements internationaux de matériel génétique constituent un problème phytosanitaire crucial, notamment pour les pays en développement fortement tributaires de cultures introduites ou améliorées, de végétaux et de produits végétaux. Parmi ces publications, on citera les *Normes internationales pour les mesures phytosanitaires* et l'ouvrage intitulé « *Technical Guidelines for the Safe Movement of Germplasm* » (préparé conjointement par la FAO et l'IPGRI).

2. Ressources zoogénétiques pour l'élevage

21. Le *Tableau 2* présente le budget biennal de l'entité chargée du Programme des ressources zoogénétiques au sein de la Division de la production et de la santé animales (AGA). Cela comprend également le traitement du personnel de la FAO.

Tableau 2: Budget du Programme ordinaire 2002-2003 (activités relatives aux ressources zoogénétiques), et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ E.-U.)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources phytogénétiques
Stratégie mondiale de gestion des ressources zoogénétiques des animaux d'élevage	477	Grande
Premier Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde et identification des actions prioritaires aux fins d'une meilleure gestion et conservation de ces ressources	580	Grande

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ E.-U.)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources phytogénétiques
Mise au point et mise en oeuvre d'un mécanisme de suivi du rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde aux fins d'une aide au pays	414	Grande
Élaboration de cadre de politique et d'instruments réglementaires aux fins de la gestion de l'état des ressources zoogénétiques dans le monde	251	Grande

22. *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage* (Stratégie mondiale): les ressources du Programme ordinaire financent les activités essentielles du point focal mondial pour la Stratégie fondée sur les pays. La FAO coordonne et facilite l'élaboration par étape de cette Stratégie. Des ressources extrabudgétaires sont également nécessaires pour les activités nationales et régionales de terrain relevant de la Stratégie mondiale.

23. Le Groupe de travail intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'est réuni à Rome en septembre 2000 et a recommandé de classer par ordre de priorité les actions et éléments de la Stratégie globale, y compris l'élaboration du *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. Cette proposition a ensuite été approuvée par la Commission à sa huitième session.

24. Le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* – élément clé de la Stratégie globale – doit atteindre les objectifs suivants: évaluation précise de l'état des ressources zoogénétiques dans le secteur des animaux d'élevage du point de vue de l'utilisation et de la conservation; analyse de l'évolution et de l'augmentation des demandes au secteur des animaux d'élevage et des incidences pour les politiques et programmes nationaux futurs relatifs à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques des animaux d'élevage; examen approfondi de l'état des capacités nationales en rapport avec les ressources génétiques des animaux d'élevage et évaluation globale des besoins en matière de renforcement des capacités; priorités décidées concernant l'amélioration d'un programme national de conservation et d'utilisation durable, et recommandations sur la coopération internationale, les domaines prioritaires, les degrés et méthodes de coopération que le pays souhaiterait adopter.

25. *Création d'un mécanisme de suivi du premier Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*: la phase initiale du processus d'élaboration du premier *Rapport* est axée sur l'élaboration des rapports nationaux. En 2000, des directives pour l'élaboration de ces rapports ainsi qu'un manuel de formation utilisé dans des ateliers organisés dans 14 régions du monde avaient été préparés. Ce matériel pédagogique a été traduit dans toutes les langues de la FAO. Le groupe chargé des ressources zoogénétiques de la FAO a mené une campagne de formation en 2001 et 2002, associant 176 pays et plus de 320 professionnels. Les ateliers ont permis de renforcer les capacités nationales d'élaboration des rapports de pays et de faciliter la création de structures nationales pour relever le défi que posent la conservation et la gestion durable des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

26. *Élaboration d'un cadre politique et d'instruments réglementaires pour la gestion des ressources zoogénétiques*. Les rapports de pays serviront de base à l'élaboration de cadres de politique nationale, régionale et globale et d'instruments réglementaires. Les capacités dans ce domaine seront déterminantes pour l'élaboration du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. La participation des parties prenantes et l'appui des donateurs sont essentiels si l'on veut créer un cadre de politique efficace. Les parties à la Convention sur la

diversité biologique ont fait part à leur sixième Conférence, en 2002, de leur appui au *Rapport* et recommandé un soutien financier de donateurs pour garantir la participation totale des pays en développement au processus d'élaboration.

27. La troisième édition de la *Liste mondiale de surveillance pour la diversification des animaux domestiques* a été publiée en 2000 dans le cadre d'un effort de collaboration avec le PNUE. Ce document explique les principales raisons de la disparition des ressources génétiques pour l'élevage dans le monde. Quatre numéros du *Bulletin d'information sur les ressources génétiques animales* et une revue scientifique de renommée internationale examinée par des spécialistes ont été publiés en 2000-2001. Le rapport d'un atelier sur l'élaboration de stratégies d'élevage dans des environnements de production animale à faible utilisation d'intrants a été aussi publié en 2000, dans le cadre de la composante sur l'utilisation durable de la Stratégie mondiale.

3. Ressources génétiques forestières

Tableau 3: Crédits budgétaires alloués en 2002-2003 au Programme de travail ordinaire comportant des composantes relatives aux ressources génétiques forestières, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ E.-U.)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources génétiques forestières
Gestion durable des forêts naturelles et des terres boisées	217	Grande
Plantation de forêts et arbres hors forêt	230	Grande
Conservation écologique des forêts et des écosystèmes fragiles	617	Très faible
Appui aux organes statutaires et liaison avec les bureaux régionaux	551	faible

28. La FAO apporte un soutien technique et scientifique aux instituts nationaux des États Membres pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières. Elle met l'accent sur le transfert d'informations et de technologies dans le cadre d'un large éventail d'outils de communication, de publications, de mécanismes de mise en réseau et de jumelage. Le Tableau 3 présente les éléments du Programme ordinaire 2002-2003 du Département des forêts qui comportent d'importantes activités en matière de ressources génétiques forestières.

29. *Prospection, collecte et évaluation des ressources génétiques forestières*: La FAO réalise des activités qui concernent la prospection, la conservation et une meilleure utilisation des variétés génétiques des essences forestières en mettant l'accent sur des espèces présentant un intérêt socio-économique pour les zones sèches et humides, en collaboration avec des instituts nationaux et des organisations internationales, tels que l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), des centres compétents du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Centre DANIDA des semences forestières (Danemark). Un atelier sur l'analyse des données, coordonné par la FAO au profit du réseau international sur le margousier (INN), a eu lieu à l'Institut de recherche sur les forêts arides de Jodhpur (Inde) en 2001. Dans son programme de travail 2001-2002, le réseau a donné la priorité à l'achèvement des évaluations des essais effectués dans les pays et à l'examen de l'adaptabilité de différentes espèces de margousier

dans diverses régions écologiques du monde. En septembre 2001, la FAO a participé à l'évaluation des essais internationaux de provenance en Tanzanie.

30. *Conservation des ressources génétiques*: La FAO intervient activement dans l'élaboration de méthodes de conservation des ressources génétiques forestières grâce à l'évaluation de peuplements conservatoires *in situ* et *ex situ* d'espèces naturelles ou introduites. Le Centre DANIDA des semences forestières fournit une assistance technique et financière et le programme est mis en oeuvre en partenariat avec les institutions nationales. Les recherches de terrain ont été effectuées et la publication des résultats et les conclusions des divers programmes spécifiques à une espèce sont attendues prochainement. L'expérience acquise est également synthétisée et résumée dans un guide pratique sur la conservation des ressources génétiques forestières, que la FAO met actuellement au point en collaboration avec l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et le centre DANIDA des semences forestières. Le guide comportera des chapitres sur la conservation *in situ* et *ex situ*.

31. *Conservation des forêts, de la biodiversité et de la faune sauvage*: il s'agit d'un élément de programme mis en oeuvre par la Division des ressources forestières pour encourager la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Encore récemment, le programme visait l'utilisation durable de la faune sauvage pour l'alimentation et la création de revenu. Des publications synoptiques sur la faune sauvage et la sécurité alimentaire en Amérique latine et en Afrique ont été publiées ainsi que des études décrivant les techniques d'élevage du gibier pour l'agouti (*Agouti paca*), l'aulacode (*Thryonomys swinmerianus*) et d'autres petits mammifères. Les domaines d'étude portent actuellement sur l'efficacité de la gestion dans les aires protégées, l'efficacité de la conservation de la biodiversité, la manière de concilier gestion des zones protégées et développement rural durable et l'utilisation durable de la biodiversité des animaux forestiers. Le programme aide aussi les États Membres à se conformer aux normes de Convention internationale telle que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (RAMSAR), la Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention sur la diversité biologique.

32. *Activités d'information*: Des améliorations sont intervenues dans la gestion de l'information avec l'ouverture en ligne du Système mondial d'information sur les ressources génétiques (REFORGEN) qui appuiera les décisions d'ordre général et technique en matière de conservation génétique aux niveaux national, régional et international. Ce système regroupe des informations fournies par 146 pays concernant plus de 1 600 essences d'arbres et d'arbustes. Les informations recueillies grâce à des questionnaires envoyés aux instituts nationaux en 1993 sont complétées par des données fournies dans les rapports des pays préparés aux fins des évaluations régionales.

33. *Collaboration internationale*: La FAO collabore avec l'IUFRO, les Centres du GCRAI, (notamment l'IPGRI, le centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)), le secrétariat de la CDB ainsi qu'avec des universités et des instituts nationaux de recherche forestière. En partenariat avec l'IPGRI, les travaux se sont poursuivis sur l'élaboration de directives techniques pour le transport sûr de matériel génétique du *Pinus* et *Acacia*. En 2000 et 2001, la FAO a aidé le secrétariat de la CDB à préparer un rapport sur l'état et les tendances de la diversité biologique forestière. Des experts ont également été envoyés aux réunions du Groupe d'experts technique de la diversité biologique forestière qui ont été organisées en préparation à la septième réunion de l'organe subsidiaire sur les avis scientifiques, techniques et technologiques et à la sixième Conférence des Parties, pour traiter des questions relatives à la diversité biologique forestière.

34. La FAO donne son appui à la préparation d'évaluation de la situation des ressources génétiques forestières à l'échelon national et régional et à l'organisation d'une série d'ateliers écorégionaux en vue de l'élaboration de plans d'action régionaux. Ce processus vise à aider les

pays à définir leurs priorités et leurs besoins et à identifier les domaines de coordination en concentrant les efforts sur un nombre limité d'espèces et d'activités prioritaires. En collaboration avec des organisations internationales, régionales et nationales, des ateliers écorégionaux pour la conservation, la gestion, l'utilisation durable et l'amélioration des ressources génétiques forestières ont été organisés en Afrique sahélienne (1998), dans le Pacifique Sud (1999), et en Afrique australe et orientale (Pays de la SADC, en 2000). Des ateliers similaires sont prévus en 2002 en Afrique centrale et en Amérique centrale. Au cours du processus de préparation des ateliers, plusieurs documents ont été élaborés par les pays concernés avec l'aide de la FAO, notamment des évaluations régionales, des synthèses écorégionales et des plans d'action écorégionaux. Les informations recueillies sont évaluées, publiées, diffusées, traduites et affichées en ligne sur la page d'accueil du Département des forêts de la FAO. Les données sur les essences et les institutions servent ensuite à mettre à jour le système d'information REFORGEN.

35. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières de la FAO a tenu sa douzième session en novembre 2001. Il a mis en évidence un certain nombre de domaines d'action prioritaires pour la FAO et mis à jour les listes d'essences importantes et prioritaires selon les régions du monde.

36. Le programme d'assistance technique forestière de la FAO fournit une aide ciblée à des projets et activités de terrain pour la collecte, la production, la manutention et l'échange de semences; l'amélioration et la sélection des arbres, la conservation des écosystèmes et des ressources génétiques forestières; et l'intégration d'éléments de conservation génétique dans les méthodes de gestion des forêts et des aires protégées. De surcroît, l'évolution des nouvelles questions, notamment les applications des biotechnologies modernes au secteur forestier, la gestion de la biosécurité et les applications juridiques de droits de propriété ainsi que l'élaboration d'accords sur le transfert du matériel génétique font l'objet d'une attention de tous les instants et les informations connexes sont régulièrement communiquées aux États Membres et aux instituts nationaux concernés.

37. La FAO publie le bulletin annuel *Ressources génétiques forestières* (3 800 exemplaires en trois langues). Les derniers numéros du bulletin ainsi que d'autres informations sont publiés sur Internet à la page d'accueil des ressources génétiques forestières de la FAO.⁴

4. Ressources génétiques halieutiques

38. Le Tableau 4 énumère les principaux crédits inscrits au budget ordinaire 2002-2003 de la FAO pour le Département des pêches, qui réalise d'importantes activités dans le domaine des ressources génétiques halieutiques; les chiffres ne correspondent qu'aux activités directement liées aux ressources génétiques halieutiques, aux crédits relatifs aux services du personnel n'appartenant pas à la FAO et aux traitements du personnel de l'Organisation.

39. La Division des ressources halieutiques (FIR) est l'unité principalement chargée des ressources génétiques halieutiques, l'essentiel de son travail étant assuré par le Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture (FIRI), en liaison avec le service des ressources marines (FIRM), l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches (FIDI) et le Service de la planification du développement (FIPP).

40. Les informations sur les ressources génétiques halieutiques sont fournies sous forme de directives, codes de conduite, protocoles et publications techniques (documents techniques et circulaires sur les pêches) et dans des publications scientifiques, rapports de conférence et, de plus en plus, dans le *Bulletin de l'aquaculture de la FAO* et sur le site Internet du Département des pêches.⁵

⁴ <http://www.fao.org/forestry/FOR/FORM/FOGENRES/homepage/fogene-e.stm>

⁵ <http://www.fao.org/fi/default.asp>

Tableau 4: Estimations des crédits budgétaires alloués en 2002–2003 à des éléments du Programme ordinaire comportant des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ E.-U.)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques
Promotion de la pêche et de l'aquaculture responsables	1 737	faible
Suivi et analyse stratégique à l'échelle mondiale des pêches continentales et de l'aquaculture	2 070	faible
Contribution accrue des pêches continentales et de l'aquaculture à l'offre mondiale de produits alimentaires	811	faible
Identification des ressources halieutiques marines et données biologiques	1 018	moyenne
Avis sur les questions touchant les ressources marines et l'environnement et sur le développement aquacole	2 674	faible

41. *Promotion de la pêche et de l'aquaculture responsables* : cet élément continue de fournir un appui à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et à la CDB, par l'intermédiaire d'activités telles que la participation à des réunions de la FAO, de la CDB et autres ; la publication de directives techniques sur les pêches et l'aquaculture et l'organisation de forums internationaux sur les ressources génétiques halieutiques. En 2001-2002, ces activités ont été notamment les suivantes:

- Participation à un atelier sur la biosécurité et l'évaluation des risques liés à l'amélioration génétique des espèces en Afrique, organisé en collaboration avec le Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM–Centre mondial du poisson), en février 2000.
- Collaboration entre le Gouvernement italien, la FAO et le World Fishery Trust Fund (Canada) à un réseau d'informations halieutiques sur les ressources génétiques (FINGER). Un cadre et une stratégie visant à améliorer l'accès aux informations et les informations proprement dites concernant la diversité des animaux aquatiques ont été élaborés et l'on identifie à l'heure actuelle des études spécifiques en vue de les introduire dans ce réseau, janvier – décembre 2002.
- Participation à des réunions de la CDB, telles que le troisième Atelier régional sur l'utilisation durable de la biodiversité organisé en Équateur en janvier 2002; le Groupe de liaison sur les écosystèmes des eaux intérieures, juin 2002, Pays-Bas; et la réunion d'experts sur la mariculture, Rome, juillet 2002.
- Participation à des forums internationaux visant à mettre en valeur et à promouvoir la pêche et l'aquaculture responsables, tels que la réunion de la Société aquacole mondiale, Beijing en avril 2002, à l'occasion de laquelle le Service FIRI a organisé une session spéciale sur les biotechnologies et les OGM; la réunion d'AquaVision 2002 en Norvège en juin 2002, à l'occasion de laquelle le Service FIRI a présenté des informations sur les OGM et l'industrie aquacole.

42. Les activités au titre du *Suivi et analyse stratégique mondiale des pêches continentales et de l'aquaculture* portent sur l'analyse de la production halieutique, des nouvelles espèces et souches utilisées dans l'aquaculture et des espèces étrangères. Outre la base de données en ligne sur les introductions d'espèces aquatiques (DIAS), le Département des pêches met au point actuellement un Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS) qui servira de mécanisme permettant d'intégrer diverses informations sur les pêches et l'aquaculture. La base de données FishStat sur la production halieutique regroupe les informations fournies par les États Membres et offre des moyens d'analyser l'évolution de la production. Les activités spécifiques sont notamment:

1. L'actualisation et l'amélioration de la base de données DIAS afin d'évaluer la contribution des espèces étrangères à la production halieutique mondiale et d'en étudier plus précisément les effets.
2. En association avec la Commission du Mékong et les Gouvernements thaïlandais et néerlandais, le Département des pêches organise actuellement une consultation d'experts sur les nouvelles approches permettant d'améliorer les informations sur la pêche intérieure dans le bassin du Mékong, qui aura lieu en septembre 2002 en Thaïlande.

43. *Contribution accrue des pêches continentales et de l'aquaculture à l'offre mondiale de produits alimentaires*: les principales activités sont la publication de documents techniques qui décrivent et évaluent les diverses technologies ainsi que leurs incidences sur la production halieutiques. Les titres des publications spécifiques sont reproduits dans l'Annexe du document CGRFA-9/02/14.1.

44. *Amélioration des données biologiques concernant les ressources marines* : cet élément qui relève du Programme d'identification et de documentation des espèces vise à produire des guides taxonomiques et des inventaires des ressources halieutiques ayant une importance commerciale. Les noms des publications sont reproduits dans l'Annexe du document CGRFA-9/02/14.1.

45. *Participation aux activités interinstitutions et interdépartements*: cet élément associe les activités du siège à des activités régionales et mondiales. Parmi les principaux partenaires extérieures, on citera le secrétariat de la CDB, l'ICLARM, le Réseau de centres aquacoles en Asie, la Commission du Mékong, le Réseau international de génétique en aquaculture, le Programme sur les ressources génétiques à l'échelle du système du GCRAI, et diverses organisations halieutiques professionnelles telles que les associations asiatiques et américaines des pêches, les sociétés mondiales et européennes d'aquaculture et le Conseil international pour l'exploration de la mer. Au sein de la FAO, le Département des pêches participe aux groupes interdépartementaux sur la sécurité, les technologies et la diversité biologiques ainsi que sur l'éthique en matière d'alimentation et d'agriculture, qui traitent de questions concernant les ressources génétiques.

5. Biodiversité des sols et gestion de leur écosystème

46. Le Service de la gestion des sols et de la nutrition des plantes de la FAO a joué un rôle important dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la CDB, pour mieux faire comprendre l'importance de la biodiversité des sols et de la gestion de leur écosystème aux fins d'une agriculture durable et productive. La FAO propose une démarche écologique intégrée, qui tient compte de l'interaction sols-eaux-cultures dans les divers systèmes agricoles et étudie la façon d'améliorer le rôle des différents groupes fonctionnels.

47. Le Service de la gestion des sols et de la nutrition des plantes de la FAO apporte son soutien à des activités en Asie, en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient/Afrique du Nord, dans le cadre du Programme ordinaire et de ressources extrabudgétaires ayant atteint quelque 2 423 000 dollars E.-U. en 2000-2001, pour la productivité des sols et la gestion des ressources en terre. Le programme de partenariat entre la FAO et les Pays-Bas (FNPP) sur la biodiversité agricole, fort de l'appui du Programme ordinaire, cherche à améliorer la capacité de la FAO à aider les États Membres à s'occuper de façon plus efficace de la biodiversité des

sols/gestion de leur écosystème en intégrant ces questions dans le contexte de la productivité des sols et de systèmes agricoles durables. L'élément relatif à la biodiversité des sols comporte notamment: de meilleures informations, la sensibilisation et la mise en réseau, la conception et l'utilisation de matériel pédagogique, des études spécifiques et des outils permettant de surveiller l'état des sols et d'échanger des données techniques et d'expérience, ainsi que la définition des priorités. Les fonds alloués à cette composante qui a été lancée en 2001 étaient de 76 000 dollars E.-U. et devraient atteindre 312 000 dollars E.-U. en 2002. Le Tableau 5 donne une estimation des dépenses budgétaires pour la conservation des sols et la gestion des terres du Programme ordinaire du Département de l'agriculture et pour la composante relative à la biodiversité des sols du programme FNPP.

Tableau 5: Crédits budgétaires alloués en 2000-2001 à des éléments du Programme ordinaire comportant des composantes relatives à la gestion des terres/sols, y compris l'utilisation durable et productive de la biodiversité des sols, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ E.-U.)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques
Productivité des terres et des sols	2 423	Faible

48. Des documents sur la biodiversité des sols et l'agriculture durable ont été élaborés par la FAO et présentés à la cinquième session de l'Organe subsidiaire sur les avis techniques et technologiques scientifiques en novembre 2001 puis à la sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique en avril 2002. Dans sa décision VI/5, la Conférence des parties a décidé *de lancer une initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols, qui prendra la forme d'une initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole, et invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations compétentes à promouvoir et coordonner cette initiative*. Le document d'information CGRFA-9/02/Inf.XX s'appuie sur le document présenté à la sixième Conférence des parties.

49. Les travaux initiaux ont consisté à recueillir et à échanger des informations, connaissances et données d'expérience et à identifier les lacunes, problèmes et opportunités afin d'améliorer la gestion de l'écosystème des sols. Un cadre sur la gestion biologique des sols a été établi dans le but de définir la portée et l'orientation des activités, le travail en réseau et les partenariats sur l'amélioration de la biodiversité des sols/gestion de l'écosystème aux fins d'une agriculture durable. Des études spécifiques sont rassemblées actuellement et des informations sur les activités et compétences pertinentes ont été recueillies, tandis que la mise en réseau des activités des diverses institutions s'occupant de la gestion biologique des sols a commencé.⁶ Les résultats sont présentés sur un portail sur la biodiversité des sols et dans un bulletin intitulé *Roottalk*.

50. L'étape suivante consiste à renforcer l'application de techniques améliorées grâce à la création de capacités et à la collaboration entre tous ceux qui s'occupent de différentes questions liées à la gestion biologique des sols. Des processus participatifs pour tester et adapter les techniques améliorées pour des systèmes agricoles spécifiques sont en cours d'élaboration. La FAO et EMBRAPA ont organisé conjointement du 24 au 27 juin 2002 un Atelier technique international sur la gestion biologique des écosystèmes des sols aux fins d'une agriculture durable, qui été accueilli par EMBRAPA-Soja, Londrina (Brésil). Les experts ont échangé des données

⁶ <http://www.fao.org/landandwater/agll/soilbiod/default.htm>

d'expérience concernant en particulier l'évaluation et le suivi techniques, la gestion adaptative, les innovations et la réduction des risques. Les résultats attendus sont notamment la conclusion de partenariats, des mises en réseau et des activités visant l'élaboration et l'utilisation de directives pratiques, de matériel pédagogique ainsi que l'adaptation de meilleures technologies, fondées sur l'expérience et l'expertise disponibles.

51. Il est reconnu que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols exigent des démarches qui considèrent l'agriculture et les exploitations comme des systèmes complexes vivants. De plus, améliorer la gestion de l'écosystème des sols requiert des approches axées sur les exploitants et une collaboration étroite entre spécialistes des sols, responsables de la lutte intégrée, experts de la conservation de l'humidité et responsables de l'élevage et des pâturages. La FAO, en collaboration avec des partenaires intéressés, cherche à privilégier l'identification et la promotion d'activités de terrain qui intègrent la gestion biologique des sols dans des programmes et projets agricoles, en mettant l'accent sur la responsabilisation des exploitants grâce à des processus de développement technologique participatifs. La démarche de la Farmer Field School, créée tout d'abord pour s'occuper de la lutte intégrée, est essayée actuellement dans le domaine de l'amélioration de la productivité des sols, notamment la gestion biologique des sols, y compris le recyclage et la restauration des nutriments, la lutte contre les ravageurs et les maladies et la gestion de l'humidité des sols.

52. Étant donné que les activités dans ce domaine sont essentiellement financées par des sources extrabudgétaires, la Commission est invitée à donner son avis sur l'importance et la pertinence des activités qui ont été lancées, ainsi que sur les modalités visant à renforcer et à simplifier les activités relatives à la biodiversité des sols et à la santé des écosystèmes des sols dans le programme de travail du Service de la gestion des sols et de la nutrition des plantes de la FAO, et dans le cadre des approches intégrées en matière d'écosystèmes du Département de l'agriculture.

6. Microorganismes intéressant le traitement des produits alimentaires

53. La FAO encourage l'utilisation de méthodes traditionnelles pour la préparation des aliments et reconnaît l'importance de ces aliments comme source nutritionnelle et de sécurité alimentaire, grâce à la diversité accrue des produits mis à la disposition de la population.

54. Les enzymes dérivés des microorganismes sont utilisés dans la transformation des produits alimentaires. Ils peuvent provenir de microorganismes se développant naturellement dans les aliments (par exemple pendant la fermentation) ou de microorganismes génétiquement modifiés. Le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) s'est penché maintes fois sur les questions relatives aux spécifications des préparations enzymatiques. Plus récemment, il a établi lors de sa cinquante-septième session une série de spécifications générales pour toutes les préparations enzymatiques quelle que soit leur origine. Dans le passé, des spécifications distinctes ont été préparées pour des enzymes provenant de microorganismes naturels, et d'organismes génétiquement modifiés. Récemment, une réunion sur les produits provenant d'organismes génétiquement modifiés⁷, qui a eu lieu dans le cadre d'une série de consultations techniques organisées par la FAO et l'OMS sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies, a fourni des directives utiles sur l'évaluation de ces produits avant leur mise sur le marché.

55. Les effets bénéfiques pour la santé de certains microbes vivants (probiotiques) dans les aliments conduisent actuellement à la mise au point de nouveaux produits alimentaires. Il semblerait que ces probiotiques puissent jouer un rôle important dans les fonctions immunologiques, digestives et respiratoires et contribuer sensiblement à diminuer les maladies

7

http://www.who.int/fsf/GMfood/GMMConsult_Final.pdf

infectieuses chez les enfants. La Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des propriétés sanitaires et nutritionnelles des probiotiques, qui s'est tenue du 1^{er} au 4 octobre 2001, a étudié les informations scientifiques disponibles concernant les aspects fonctionnels et liés à la sûreté alimentaire de ces probiotiques et proposé des directives pour l'évaluation des microorganismes en provenant.⁸ Outre les utilisations bénéfiques des micro-organismes dans les produits alimentaires, il est nécessaire d'avoir des avis techniques sur l'évaluation des risques microbiologiques afin de répondre aux demandes des gouvernements nationaux, de l'industrie alimentaire, de la communauté scientifique, des organisations commerciales et des groupes de consommateurs internationaux. La FAO, en collaboration avec l'OMS, fournit de tels avis dans le cadre des consultations techniques mixtes FAO/OMS d'experts.⁹

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

56. La Commission pourra souhaiter donner son point de vue et faire des suggestions sur les politiques et activités traitées dans le présent document de sorte que les groupes techniques compétents puissent en tenir compte lorsqu'ils s'acquitteront de leurs tâches spécifiques ou en planifieront d'autres pour l'avenir.

⁸ Le rapport est disponible à l'adresse <http://www.fao.org/es/ESN/Probio/report.pdf>.

⁹ <http://www.fao.org/es/ESN/pagerisk/riskpage.htm>.